

DEPARTEMENT
LOIRE ATLANTIQUE
CANTON
SAINT NAZAIRE 2
COMMUNE
TRIGNAC

N° 188/23
JLL/CL
188 VOIRIE_2023-06-21

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de TRIGNAC (Loire Atlantique),

VU les articles L 2211.1 et L 2213.1 à L 2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route et notamment le R.110-2 dudit Code ;

VU l'article R.610-5 du Code Pénal ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation de prescription approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977, signalisation relative aux intersections et au régime de priorité approuvée par l'arrêté du 26 juillet 1974, complété par l'arrêté du 8 avril 2002 ;

VU le décret n° 2010-1390 du 12 novembre 2010 portant sur diverses mesures de sécurité routière ;

ARRETE :

ARTICLE 1er : A compter de la date du présent arrêté :

- la circulation de la rue Francisco Ferrer est en sens unique, du Chemin de la Petite Ville en direction du rond-Point Bd Henri Gautier

ARTICLE 2 : sont abrogés les arrêtés municipaux dont les dispositions sont reprises dans le présent arrêté ainsi que ceux prescrivant les mesures relatives à la circulation, contraires au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les interdictions et limitations énoncées aux articles qui précèdent feront l'objet, à la responsabilité de la société chargée des travaux, d'une signalisation conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, susvisé et à l'instruction générale sur la signalisation routière.

ARTICLE 4 : Monsieur Le Directeur Général des Services de la commune de TRIGNAC, Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montoir de Bretagne, Monsieur Le Responsable des services techniques de la ville, le service de la de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté.

Trignac, le 23 juin 2023

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le 27/06/2023

ID : 044-214402109-20230623-AR_20230621_188-AR



Le Maire,

M. AUFORT Claude

Maire Adjoint
Jean Louis LELIEVRE

